



# Exercice en société Déclaration modificative

Nom de la direction	Direction des affaires juridiques
Responsable	Mme Andrea-Jade Di iorio
Personne-ressource	Mme Andrea-Jade Di iorio
Mise à jour	6 décembre 2023

## 1. Profil Accès M.D.

Voici le lien pour que le médecin répondant accède à son profil : [secure.cmq.org](https://secure.cmq.org).

## 2. Onglet « Exercice en société »

Le médecin répondant initie la demande dans Accès M.D. via l'onglet « Exercice en société ».



## 3. Personne représentant la société

Pour attribuer une personne représentant la société dans le dossier (optionnel), le membre répondant clique sur le bouton « Modifier », puis sur « Modifier le représentant ».

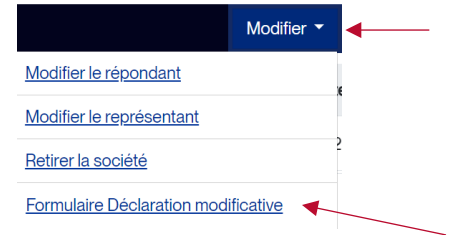
Une fois un représentant attribué, ce dernier peut ensuite se connecter dans son propre compte afin d'y effectuer les prochaines déclarations. Cette étape n'est pas requise à chaque demande puisque la personne représentant la société demeure inscrite au dossier tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée.



## 4. Formulaire Déclaration modificative

Le membre répondant de la société, ou la personne le représentant, le cas échéant, peut remplir la Déclaration modificative en lien avec la société en question en cliquant sur le bouton « Modifier », puis sur « Formulaire Déclaration modificative ».

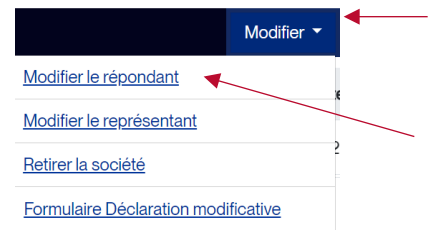
- Les pages s'enregistrent, donc il est possible de revenir à la demande à tout moment. Il importe de s'assurer que le dossier est complet, incluant toutes les pièces jointes à transmettre. Le paiement se fait également via la plateforme.
- Si aucune autre modification n'est à déclarer sur la page en cours, il suffit de cliquer sur « Page suivante » afin d'arriver à la fin de la déclaration puis de transmettre le formulaire.
- Une fois le dossier complété, il ne sera plus possible de modifier quoi que ce soit avant que celui-ci soit traité par l'agente à l'exercice en société du Collège des médecins du Québec (CMQ).



## 5. Modification du membre répondant

Le membre répondant est le médecin qui représente la société. Ce médecin a la responsabilité de transmettre toute modification afin que la société soit à jour et conforme au [Règlement](#). Afin d'attribuer un nouveau membre répondant à la société, le membre répondant actuel clique sur le bouton « Modifier », puis sur « Modifier le répondant ».

- Si aucun répondant n'est attribué à la société, il faut contacter [incorporation@cmq.org](mailto:incorporation@cmq.org).



## 6. Retrait de la société

Pour retirer l'autorisation à la pratique médicale d'une société, il suffit de cliquer sur le bouton « Modifier » puis sur « Retirer la société ».



## 7. Informations supplémentaires

- Une fois liée à la société, la personne représentante peut prendre en charge le dossier et remplir toute la déclaration à même la page Web.
- Cette personne représentante peut également y suivre l'évolution du paiement.
- Les pages s'enregistrent au fur et à mesure : il est donc possible de revenir à la société à tout moment avant de transmettre le dossier.
- Une fois le dossier complété, il n'est cependant plus possible d'ajouter quoi que ce soit avant que celui-ci soit traité par l'agente à l'exercice en société du Collège des médecins du Québec (CMQ).

## 8. Lettre de modification

- Une fois la demande soumise, le délai de traitement est d'environ 14 jours ouvrables.
- La date de modification équivaut à la date de réception, par le CMQ, du dossier complet et conforme.
- Une confirmation électronique sera transmise une fois le dossier traité. Il est suggéré de vérifier la boîte de courriels indésirables : nos communications s'y faufilent parfois!

## 9. Des questions?

Il est possible de consulter notre site Web, où se retrouvent plusieurs informations relatives à :

- [Exercice en société](#);
- [Mise à jour](#);
- [Questions-réponses sur l'exercice en société](#).

Pour toute autre question, un courriel peut être envoyé à [incorporation@cmq.org](mailto:incorporation@cmq.org).